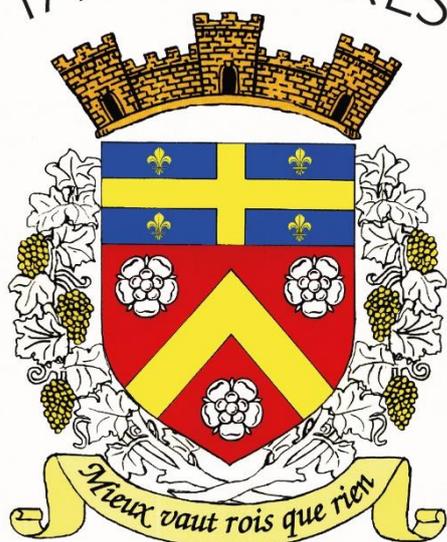


2022

Note de présentation
brève et synthétique du
budget primitif

MAIRIE DE
TACOIGNIÈRES



SOMMAIRE

PREAMBULE	2
EQUILIBRE DU BUDGET	2
AFFECTATION DU RESULTAT 2021	3
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3
I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3
II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT	5
ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7
I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7
II. RECETTES D'INVESTISSEMENT	8
STABILITE FISCALE	9
SITUATION DE LA DETTE	9

PREAMBULE

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens de saisir les enjeux de ces deux documents.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet communal.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année du renouvellement de l'assemblée. Il est transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 25 mars 2022 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture de la mairie. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientations budgétaires présenté le 03 février 2022 en séance du Conseil municipal. Il a été établi avec la volonté de :

- maintenir les taux de fiscalité pour les ménages,
- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et Régional chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), de l'autre la section d'investissement qui a vocation à moderniser la commune de façon équilibrée et durable.

Il convient de rappeler que ce budget est voté par chapitre et présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57.

SYNTHESE DU BUDGET 2022

Le budget primitif global (opérations d'ordre et réelles) présente au vote du Conseil municipal pour l'exercice 2022 s'élève à 2.273.954,20€.

	BP 2021	BP 2022	% évol.	Ecart en €
FONCTIONNEMENT	710 387.45 €	808 848.53 €	13.86%	98 461.08 €
INVESTISSEMENT	846 105.28 €	1 465 105.67 €	73.16%	619 000.39 €
TOTAL	1 556 492.73 €	2 273 954.20 €		717 461.47 €

La section de fonctionnement s'établit à :

- 808.848,53 € en recettes
- 659.609,54 € en dépenses

Ce qui permet de dégager un excédent de fonctionnement de 149.238,99 € afin de financer les investissements.

La section d'investissement s'équilibre quant à elle à 1.465.105,67 €.

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 laisse apparaître un solde positif de 87.936,88 € auquel il convient de rajouter l'excédent antérieur reporté d'un montant de 73.051,65 €. Le résultat cumulé se porte donc à 160.988,53 €.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2021 laisse apparaître un solde positif de 306.423,20 € auquel il convient de soustraire le déficit antérieur reporté d'un montant de 53.558,24 €. Le résultat cumulé se porte donc à 252.864,96 €.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 33.915,00 €.

L'affectation du résultat 2021 se matérialise de la façon suivante :

- 160.988,53 € à la section de fonctionnement (R002 – excédent de fonctionnement)
- 252.864,96 € à la section d'investissement (R001 – excédent d'investissement)

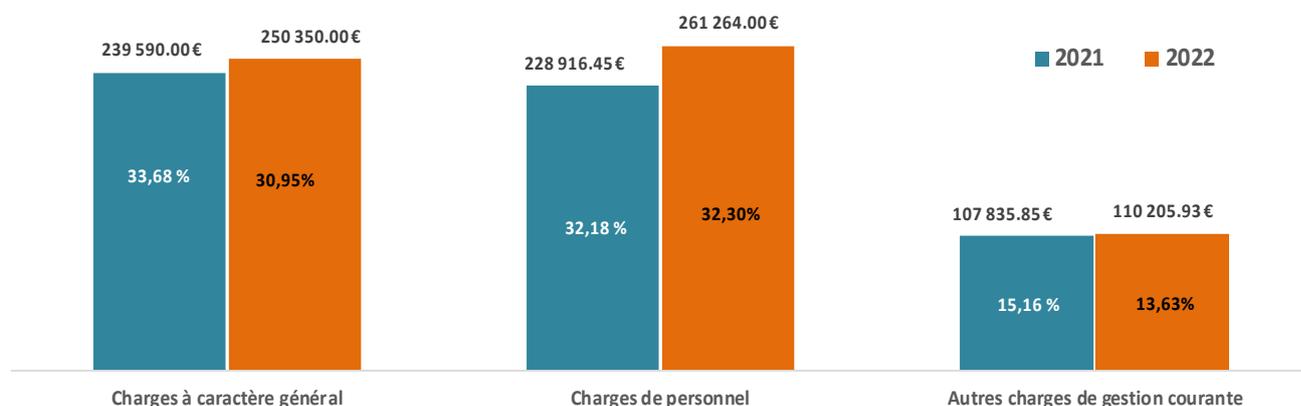
ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I. Dépenses de la section de fonctionnement

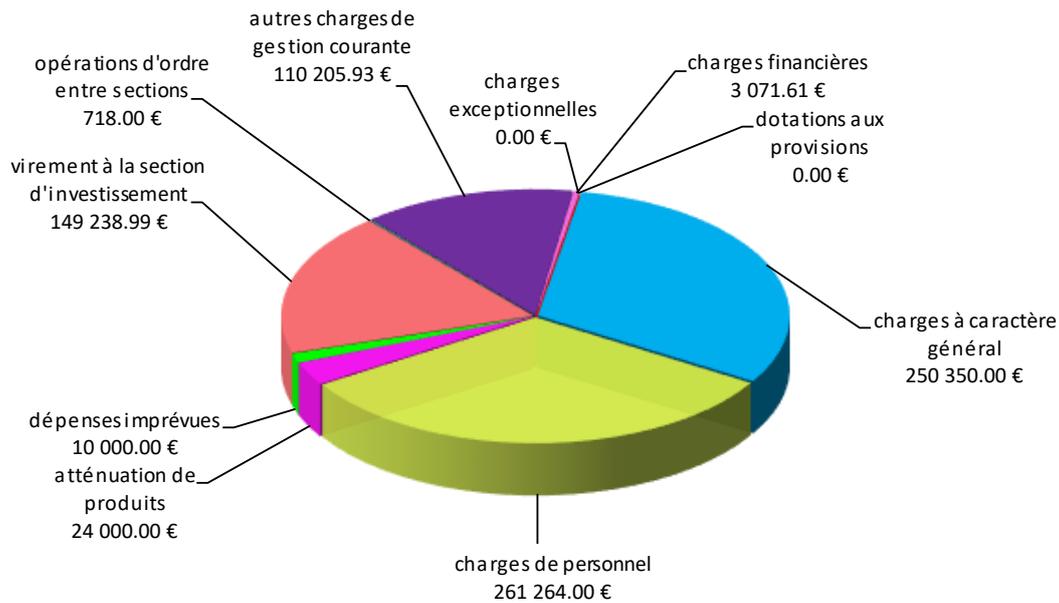
Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 808.848,53 € dont 149.238,99€ de virement à la section d'investissement.

Ces dépenses s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021	Evolution %
011	charges à caractère général	239 590.00	250 350.00	10 760.00	4.49%
012	charges de personnel	228 916.45	261 264.00	32 347.55	14.13%
014	atténuation de produits	25 000.00	24 000.00	-1 000.00	
022	dépenses imprévues	7 000.00	10 000.00	3 000.00	42.86%
023	virement à la section d'investissement	100 489.39	149 238.99	48 749.60	48.51%
042	opérations d'ordre entre sections	718.00	718.00	0.00	
65	autres charges de gestion courante	107 535.85	110 205.93	2 670.08	2.48%
66	charges financières	555.76	3 071.61	2 515.85	452.69%
67	charges exceptionnelles	1 300.00	0.00	-1 300.00	-100.00%
68	dotations aux provisions	0.00	0.00	0.00	
	TOTAL DEPENSES	711 105.45	808 848.53	97 743.08	13.75%



Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :



Chapitre 011 : Les charges à caractère général sont estimées à 250.350,00 € en 2022 contre 239.590,00 € en 2021, soit une hausse de 4,49%. Les postes essentiellement en hausse sont : énergie, entretien de autres bâtiments, contrat de prestations de services, maintenance et autres impôts et taxes. Tandis que les postes en baisse sont : entretien bâtiments publics, entretien de voiries, multirisques, honoraires, autres fournitures non stockées, frais de contentieux, entretien de voirie et frais de mission.

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel sont estimées à 261.264,00 € en 2022 contre 228.916,45 € en 2021, soit une hausse de 14,13%.

L'année 2022 est marquée d'une part par l'impact en année pleine des recrutements 2021 et d'autre part, par la volonté de recruter un agent technique supplémentaire pour le service périscolaire.

Chapitre 014 : Atténuation de produits : 24.000,00 € correspondant au reversement au FPIC.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courante sont estimées à 110.205,93 € en 2022 contre 107.535,85 € en 2021, soit une hausse de 2,48%. Cette hausse est essentiellement due à l'intégration des inscriptions budgétaires des prix et secours antérieurement imputés au chapitre 67.

Ce chapitre retrace les dépenses afférentes :

- aux contributions aux syndicats intercommunaux pour 5.600,00 €
- aux versements des indemnités et cotisations des élus pour 61.180,00 €
- aux versements des subventions aux associations pour 2.500,00 €
- à la contribution au service d'incendie pour 33.375,93 €
- aux redevances concessions et logiciels pour 3.650€

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à 3.071,61 € en 2022 contre 555,76 € en 2021, en raison de l'amortissement des prêts contractés en 2021.

Chapitre 67 : Les charges exceptionnelles sont estimées à 0,00 € en 2022 contre 1.300,00 € en 2021. Les dépenses correspondant à des secours accordés et aux prix remis aux élèves de CM2 ont été transférées au chapitre 65 conformément à la nouvelle nomenclature comptable M57.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement, cette somme contribue à l'autofinancement de la section d'investissement à hauteur de 149.238,99 €.

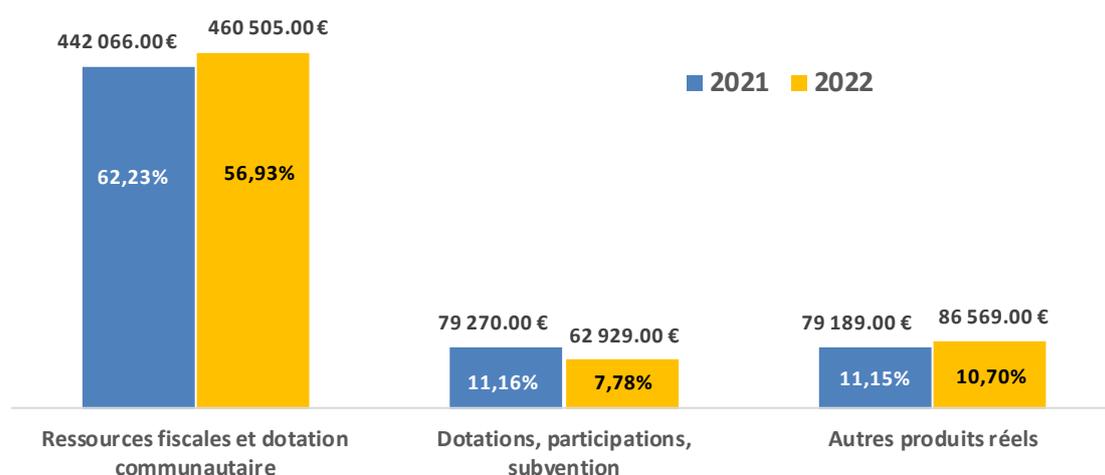
II. Recettes de la section de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à 808.848,53 €.

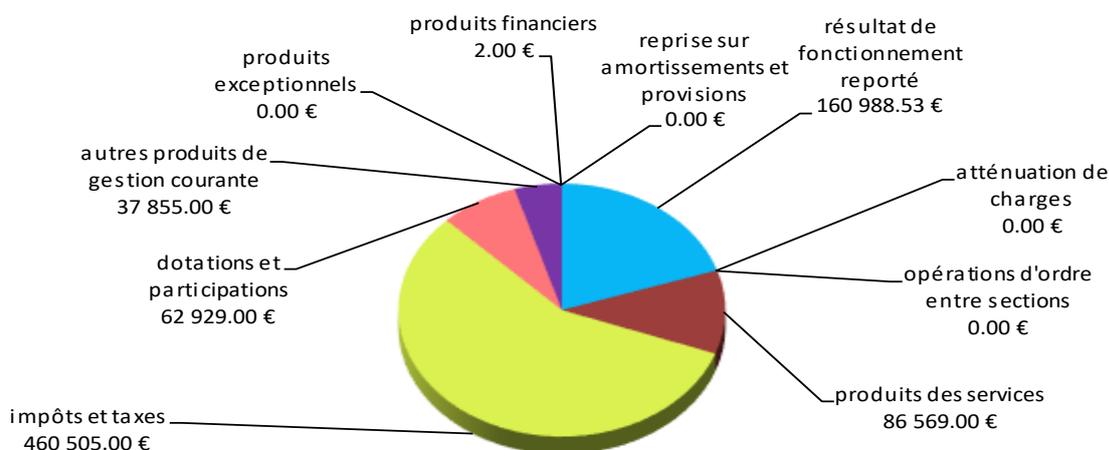
- ✓ 647.860,00 € en recettes réelles.
- ✓ 160.988,53 € de résultat de fonctionnement reporté

Ces recettes en augmentation de 13,86%, s'établissent comme suit :

Chapitre	Libellé	BP 2021	BP 2022	BP 2022 - BP 2021	Evolution %
002	résultat de fonctionnement reporté	73 051.65	160 988.53	87 936.88	120.38%
013	atténuation de charges	0.00	0.00	0.00	
042	opérations d'ordre entre sections	0.00	0.00	0.00	
70	produits des services	79 189.00	86 569.00	7 380.00	9.32%
73	impôts et taxes	442 066.00	460 505.00	18 439.00	4.17%
74	dotations et participations	79 270.00	62 929.00	-16 341.00	-20.61%
75	autres produits de gestion courante	34 500.00	37 855.00	3 355.00	9.72%
76	produits financiers	1.00	2.00	1.00	
77	produits exceptionnels	2 309.80	0.00	-2 309.80	-100.00%
78	reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	
	TOTAL RECETTES	710 387.45	808 848.53	98 461.08	13.86%



Répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :



1. **Les recettes fiscales et dotations communautaires : 460.505,00€ soit +4,17% (+18.439,00€)**

Ces recettes représentent 56,93% des recettes de fonctionnement. Elles regroupent plusieurs lignes :

- Impositions et taxes estimées à 372.710,00 € en 2022 contre 354.371,00 € en 2021 soit une hausse de 5,18%.
- Attribution de compensation CCPH : 6.975,00 € identique à 2021
- Droits de place : 720,00 € comme en 2021
- Taxe additionnelle sur les droits de mutation, taxe versée par l'acquéreur lors de transfert de propriété : 80.000,00 € comme en 2021.

2. **Les dotations, participations et subventions : 62.929€, soit -20,61% (-16.341,00€)**

Dans l'attente des notifications de l'Etat, les montants ont été estimés à l'aide d'outils de calculs mis à disposition par l'Association des Maires de France.

- La DGF (dotation générale de fonctionnement) est en baisse de -13,90% et estimée à 39.825,00€ en 2022 contre 46.254,00€ en 2021.
- La DSR (dotation de solidarité rurale) est en légère hausse de +2,19%, soit 13.385,00€ en 2022 contre 13.098,00€ en 2021.
- Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA) s'élève à 3.595,00€ en 2022 contre 2.473,00€ en 2021, soit +45,37% considérant les dépenses éligibles au titre de l'exercice 2021.
- L'attribution du FDPTP (fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle) est en baisse de -50,16%, avec une estimation de 4.500,00€ en 2022 contre 9.028,00€ en 2021.

- La compensation de l'Etat relative aux exonérations de taxes foncières est notifiée à 1.624,00€ en 2022 contre 4.707,00€ en 2021 soit une baisse de 65,50%.

3. Les autres produits réels : 86.569€, soit +9,32% (+7.380,00€)

- Les produits des domaines et services comprennent essentiellement la tarification des services périscolaires, la perception d'un loyer pour l'agence postale communale, les redevances d'occupation du domaine public ainsi que les concessions.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

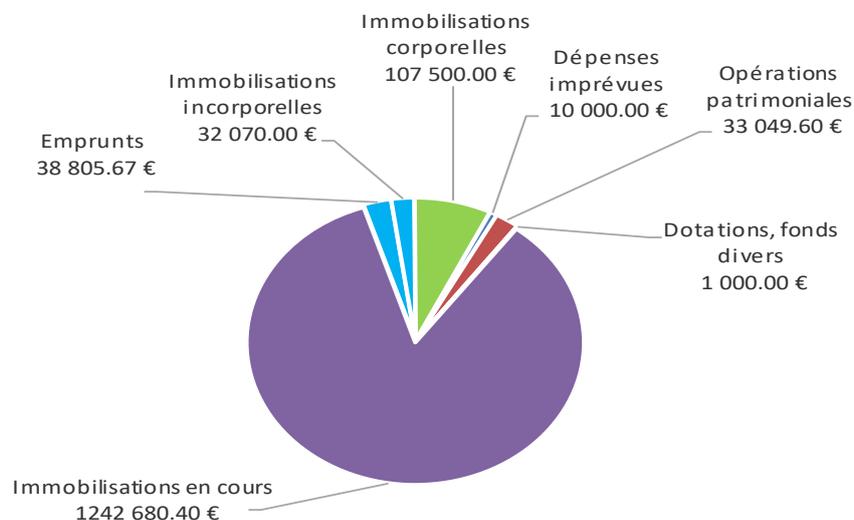
I. Dépenses de la section d'investissement

Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à 1.465.105,67 €.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	BP2021	Restes à réaliser	BP2022	BP 2022 + Restes à réaliser	BP 2022 + RAR - BP 2021
Chapitre 001 - résultat d'investissement reporté	53 558.24	0.00	0.00	0.00	-53 558.24
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	5 000.00	0.00	10 000.00	10 000.00	5 000.00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	0.00	0.00	33 049.60	33 049.60	33 049.60
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	697.43	0.00	1 000.00	1 000.00	302.57
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	19 705.37	0.00	38 805.67	38 805.67	19 100.30
Chapitre 204 - subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	38 568.24	4 190.00	27 880.00	32 070.00	-6 498.24
Chapitre 21 - immobilisations corporelles	728 576.00	9 600.00	97 900.00	107 500.00	-621 076.00
Chapitre 23 - immobilisations en cours	0.00	212 210.00	1 030 470.40	1 242 680.40	1 242 680.40
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	846 105.28	226 000.00	1 239 105.67	1 465 105.67	619 000.39

Dépenses d'investissement 2022



Les dépenses d'équipement brut 2022 s'élèvent à 1.156.250,40€ hors reports.

Les principaux investissements 2022 sont :

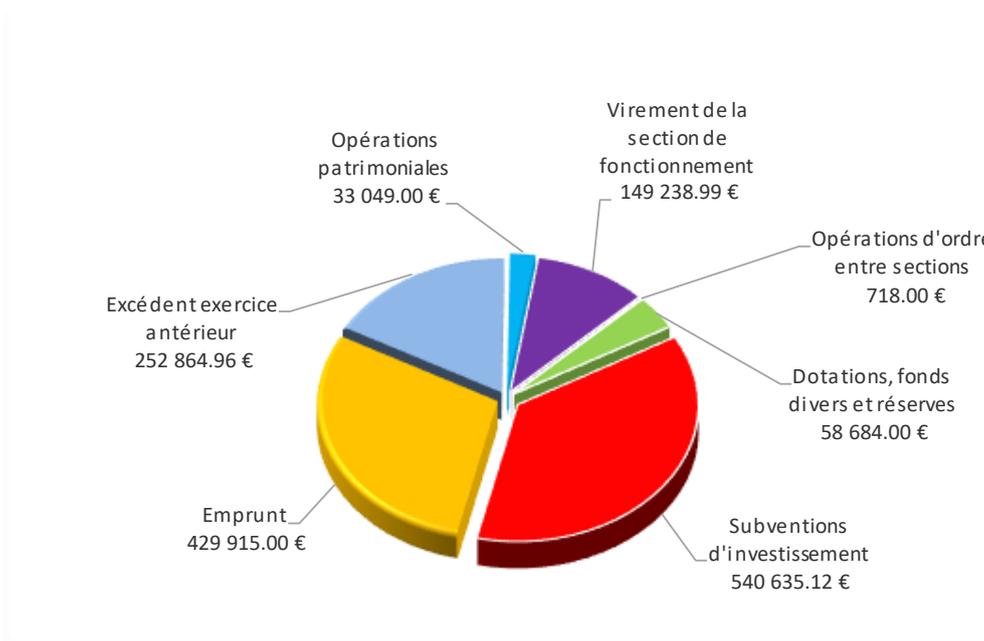
- Mise aux normes électriques de la mairie 5.700,00 €
- Matériels et outillages technique 12.000,00 €
- Aménagement du parking de la gare, voie nouvelle, triennal voirie.....496.370,40 €
- Agrandissement de la cantine, garderie et bibliothèque534.100,00 €
- Mobiliers divers (mairie, école) 14.150,00 €
- Vidéoprotection..... 77.438,83 €
- Modernisation de l'éclairage public.....172.533,00 €

II. Recettes de la section d'investissement

Les recettes d'investissement prévisionnelles s'établissent à 1.465.105,67 €.

Elles se répartissent par chapitre de la façon suivante :

	BP2021	Restes à réaliser	BP2022	BP 2022 + Restes à réaliser	BP 2022 + RAR - BP 2021
Résultat d'invest reporté					
R001 - résultat antérieur	0.00	0.00	252 864.96	252 864.96	252 864.96
Chapitre 021 - virement de la section de fonctionnement	100 489.39	0.00	149 238.99	149 238.99	48 749.60
Chapitre 024 - produits des cessions d'immobilisations	123 000.00	0.00	0.00	0.00	-123 000.00
Chapitre 040 - opérations d'ordre entre sections	718.00	0.00	718.00	718.00	0.00
Chapitre 041 - opérations patrimoniales	0.00	0.00	33 049.00	33 049.00	33 049.00
Chapitre 10 - dotations, fonds divers et réserves	164 813.89	0.00	58 684.00	58 684.00	-106 129.89
Chapitre 13 - subventions d'investissement	42 439.00	15 000.00	525 635.12	540 635.12	498 196.12
Chapitre 16 - emprunts et dettes assimilées	414 645.00	244 915.00	185 000.00	429 915.00	15 270.00
Chapitre 27 - autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chapitre 20 - immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	846 105.28	259 915.00	1 205 190.07	1 465 105.07	618 999.79



Les principales recettes d'investissement inscrites au budget primitif 2022 sont :

- Le virement de la section de fonctionnement 149.238,99€
- L'emprunt nouveau..... 185.000,00 €
- Le FCTVA.....18.684,00 €
- La taxe d'aménagement40.000,00 €
- Les subventions525.635,12 €
- Le résultat reporté252.864,96 €
- Les opérations patrimoniales.....33.049,60 €

Les restes à réaliser en recettes d'investissement s'élèvent à 259.915,00 € (solde emprunt CDC pour 244.915€ et subvention SIE ELY 2021 pour 15.000€).

STABILITE FISCALE

Le produit fiscal 2022 a été inscrit au budget primitif sur la base des taux inchangés depuis 2017.

	Bases réelles 2017	Bases réelles 2018	Bases réelles 2019	Bases réelles 2020	Bases prévisionnelles 2021	Bases réelles 2021	Bases prévisionnelles 2022
Pop. DGF	1 074	1 066	1 065	1 066			
TH	10.42%	10.42%	10.42%	10.42%	10.42%	10.42%	10.42%
bases	1 776 000	1 840 333	1 897 456	1 926 462	60 864	55 637	55 637
produits*	185 059	191 763	197 714	200 738	6 342	5 797	5 995
*Lissage compris							
TF	10.06%	10.06%	10.06%	10.06%	21.64%	21.64%	21.64%
bases	1 277 000	1 322 315	1 362 756	1 380 309	1 385 000	1 391 187	1 435 000
produits*	128 466	133 113	137 170	138 925	299 714	300 583	310 534
* dont Lissage						470	
TFNB	73.87%	73.87%	73.87%	73.87%	73.87%	73.87%	73.87%
base	16 300	16 465	16 752	19 043	19 400	19 252	20 000
produits	12 041	12 163	12 375	14 067	14 331	14 221	14 774
Rôles suppl.				36		2 105	
Versement coefficient correcteur					39 483	39 483	41 407
Total produits	325 566	337 038	347 259	353 766	359 870	362 189	372 710

SITUATION DE LA DETTE

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2022 s'élève à 630.400,00 €.

Organisme prêteur	Référence emprunt	Capital restant dû au 1er janvier	Capital amorti	Intérêt	Flux total	CRD fin d'exercice
Crédit Agricole	Aménagement voirie rue des Vignes - 62213126	31 500.00	18 000.00	321.76	18 321.76	13 500.00
Crédit Agricole	Agrandissement de la cantine - 00002878036	244 915.00	11 505.35	497.02	12 002.37	233 409.65
Crédit Agricole	Avancement versement subv - 00002877992	185 000.00	0.00	1 419.25	1 419.25	185 000.00
CDC	Agrandissement de la cantine - 130206	168 985.00	8 053.32	833.58	8 886.90	160 931.68